



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 novembre 2003

**Place du Port : prise en charge des frais supplémentaires générés
par la démolition des immeubles propriétés de la Ville de Niort
situés Place du Port**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003

DELIBERATION D20030422

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Place du Port : prise en charge des frais supplémentaires générés
par la démolition des immeubles propriétés de la Ville de Niort
situés Place du Port**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Vous avez validé, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2003, le principe d'une prise en charge d'un certain nombre de frais liés au déménagement de Monsieur PALLUAU Joël au sein de l'immeuble sis 52 rue Gambetta, dans le cadre de la démolition des immeubles appartenant à la Ville de Niort situés place du Port.

Il s'avère aujourd'hui, qu'après l'entrée dans les lieux de Monsieur PALLUAU, des frais supplémentaires ont été supportés par ce dernier. En effet, lors de l'ouverture de la ligne de téléphone, France Télécom a facturé directement à Monsieur PALLUAU la pose de 15 mètres de fil pour un montant de 54,49 € TTC. De plus, Monsieur PALLUAU a demandé à La Poste la réexpédition provisoire de son courrier dont le coût directement supporté par ce dernier s'élève à 18,29 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la prise en charge par la Ville de Niort des frais d'installation d'une ligne de téléphone dans l'immeuble sis 52 rue Gambetta soit une indemnité d'un montant de 54,49 € TTC, des frais de réexpédition facturés par la Poste pour un montant de 18,29 € à devoir directement à Monsieur PALLUAU, ainsi que tous les frais supplémentaires qui pourraient naître directement du relogement de ce dernier et qui auraient pu échapper à toute prévision.

Les dépenses citées ci-dessus seront imputées au chapitre 011 ; sous fonction 711 ; article 611 du Budget Principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)